

COMMUNE DE PIROU

(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JANVIER 2021 à 20h30

Date de Convocation : 11 février 2021 – **Date d’affichage** : 24 février 2021

Le jeudi 18 février deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Nathalie HEROUET, M Patrick LENORMAND, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY, Mme Sylvie CHRISTY, Mme Emilie ALIX.

Représentés :

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 15 – Nombre de conseillers votants : 15

ORDRE DU JOUR

- 1- Centre de Gestion - Contrat groupe d’assurance statuaire du Centre de Gestion – Adhésion
- 2- Office du tourisme
- 3- Achat maison au Pont
- 4- Elections Départementales et Régionales – Organisation des bureaux de votes
- 5- Balayeuse
- 6- Toilettes place des Bocagers
- 7- Téléphonie
- 8- Camping
 - Contrats saisonniers (accueil et ménage)
 - Contrat d’accroissement temporaire d’activité
 - Achat d’un défibrillateur
 - Devis jeux
 - Divers
- 9- Personnel
 - Création d’un poste d’adjoint technique 2ème classe principal à temps complet
 - Création d’un poste d’adjoint administratif 1^{ère} classe principal à temps complet
 - Employé services techniques à temps partiel
 - Secrétariat
- 10- Suppression Régie « Foire aux bulots »
- 11- Marché
 - Règlement et tarifs
- 12- Cirques 2021
- 13- Lotissement des chardons bleus
- 14- Aire de camping-car
- 15- Parc
- 16- Questions diverses
- 17- Tour de table

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

Ajout de questions à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Personnel - Renouvellement CDD poste accueil de la Mairie
- Personnel – Vacance de poste et recrutement d'un agent administratif territorial à temps complet
- Secrétariat – Vacance de poste et recrutement d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Logement communal
- Les Mares
- Corbeilles

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

- 1- Centre de Gestion - Contrat groupe d'assurance statuaire du Centre de Gestion – Adhésion
- 2- Office du tourisme
- 3- Achat maison au Pont
- 4- Elections Départementales et Régionales – Organisation des bureaux de votes
- 5- Balayeuse
- 6- Toilettes place des Bocagers
- 7- Téléphonie
- 8- Corbeilles
- 9- Camping
 - Contrats saisonniers (accueil et ménage)
 - Contrat d'accroissement temporaire d'activité
 - Achat d'un défibrillateur
 - Devis jeux
 - Divers
- 10- Personnel
 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps complet
 - Employé services techniques à temps partiel
 - Renouvellement CDD poste accueil de la Mairie
 - Vacance de poste et recrutement d'un agent administratif territorial à temps complet
 - Secrétariat – vacance de poste et recrutement d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 11- Suppression Régie « Foire aux bulots »
- 12- Marché
 - Règlement et tarifs
- 13- Cirques 2021
- 14- Lotissement des chardons bleus
- 15- Aire de camping-car
- 16- Parc
- 17- Logement communal
- 18- Les Mares
- 19- Questions diverses
- 20- Tour de table

1- Centre de Gestion - Contrat groupe d'assurance statuaire du Centre de Gestion – Adhésion

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance des risque statuaire du personnel souscrit avec le centre de gestion auprès du cabinet GRAS SAVOYE / compagnie GROUPAMA CENTRE MANCHE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le centre de Gestion a besoin de notre autorisation pour mettre en œuvre, pour notre compte, les procédures de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de ce marché.

Mme Le Maire demande au conseil municipal de pouvoir donner l'accord au centre de Gestion afin de pouvoir organiser au mieux cette consultation.

. - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

- Vu le Code des assurances.

- Vu le Code de la commande publique.

Le Maire expose :

n L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

n Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

n Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par voix pour, voix contre, abstentions

Le (organe délibérant)

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

n AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

n AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à (la collectivité / l'établissement) une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022
- Régime du contrat : Capitalisation

Pour extrait conforme au registre des délibérations de (organe délibérant).

Fait à le (date du conseil)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le et de la publication le

Fait à le

(Qualité de l'autorité territoriale)

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à remplir et à signer tous les documents nécessaires donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

2- Office du tourisme

Mme Le Maire informe le conseil avoir reçu des plans de M BELLEE Maitre d'œuvre pour l'office du Tourisme.

Quelques modifications seront à faire sur les plans.

3- Achat maison au Pont

Madame le Maire informe le conseil que le bien se situant BE156 appartenant à (usufruit à Mme feu Georgette LAGOUGE née ALEXANDRE et nus-proprétaires en indivision Mme Marie Françoise LEROTY née LAGOUGE et Mme Joëlle LEBARBENCHON née LAGOUGE) est actuellement en vente.

Madame le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de cette maison d'un montant de 63 000€.

En attendant un sujet futur, la mairie mettra la maison à louer. Cette maison a une partie mitoyenne avec un bâtiment communal.

Le conseil, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de cette maison et la petite cour de la parcelle BE156 pour un montant maximum de 63 000 € et confie ce dossier à Me LEONARD.

4- Elections Départementales et Régionales – Organisation des bureaux de votes

Mme Le Maire informe le conseil municipal des élections départementales et régionales au mois de juin 2021 (13 et 20 juin).

Il est nécessaire de procéder à l'organisation des bureaux de votes de ces élections en répartissant les différentes permanences tenues au cours de ces journées

Chaque lieu de vote devra être doté des matériels habituels.

Mme Le Maire propose au conseil municipal de procéder ainsi :

Les élections régionales se dérouleront à l'ancienne Mairie à Pirou-Pont et les élections départementales à la salle Claude Massu à Pirou Plage.

Le président pour ces élections peut être responsable de 2 bureaux de vote. Mme Le Maire sera responsable des 2 bureaux élections départementales et le 1^{er} adjoint, sera responsable des 2 bureaux élections régionales

Le conseil, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à établir les bureaux de vote comme cité ci-dessus.

5- Balayeuse

M Alain GIARD, Maire Adjoint, informe le conseil qu'à la suite d'une démonstration, une consultation a été faite concernant la location d'une balayeuse sur 60 mois ou d'une acquisition d'une balayeuse pour les services techniques.

Tous les devis n'étant pas arrivés, le sujet est reporté au conseil suivant.

6- Toilettes place des Bocagers

M Alain GIARD, Maire Adjoint, informe le conseil municipal que les toilettes actuelles Place des Bocagers sont vétustes. Il propose au conseil de mettre des toilettes automatiques. Une consultation a été faite concernant l'achat d'une cellule sanitaire. L'emplacement sera choisi en fonction de la superficie de la cellule et des réseaux.

Un devis a été déposé :

Acquisition :

- MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS pour un montant de 27 750 € HT soit 33 300 € TTC.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS pour un montant de 27 750 € HT soit 33 300 € TTC.

7- Téléphonie

M José CAMUS, Maire Adjoint, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer les téléphones de la mairie. Une consultation a été faite concernant la location du matériel de téléphonie sur 63 mois ou d'une acquisition du matériel de téléphonie.

Des devis ont été déposés :

Location :

- ORANGE Business Services pour un montant d'un loyer trimestriel de 424.30 € HT soit 509.16€ TTC + maintenance trimestrielle 88,54€ HT soit 106,25 € TTC.

Acquisition :

- ORANGE Business Services pour un montant d'un 5 193,26 € HT soit 6 231,91 € TTC + maintenance annuelle 354,15 € HT soit 424,98 € TTC.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil, à l'unanimité décide de retenir la proposition en location, l'entreprise ORANGE Business Services pour un montant d'un loyer trimestriel de 424.30 € HT soit 509.16€ TTC + maintenance trimestrielle 88,54€ HT soit 106,25 € TTC.

8- Corbeilles

Madame Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de corbeilles pour le tri sélectif pour mettre sur la commune. Une consultation a été faite concernant l'achat de corbeilles.

Tous les devis n'étant pas arrivés, le sujet est reporté au conseil suivant.

9- Camping

- **Contrats saisonniers (accueil et ménage)**

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour le renfort des services du camping soit :

<u>Camping :</u> Ménage des Blocs sanitaires	Adjoint Technique	Du 1er avril au 30 septembre	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées
<u>Camping :</u> Ménage des Blocs sanitaires	Adjoint Technique	Du 01 juillet au 31 Août	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées
<u>Camping :</u> Accueil	Adjoint administratif	Du 1 ^{er} juillet au 31 août + weekend 4 et 5 septembre 2021	Rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le maire à signer les pièces afférentes aux recrutements de ce personnel, à remplacer ce personnel saisonnier en cas de nécessité (maladie, démission) et ce pour la durée de son mandat.

- **Contrat d'accroissement temporaire d'activité**

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'Agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de l'ouverture du terrain de camping.

Madame le Maire propose au conseil,

La création d'un emploi temporaire d'Agent technique à temps complet soit 35h/35h pour réaliser les fonctions d'agent technique à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 05 mars 2021 inclus.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Agent technique.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget commune chapitre 012.

- **Achat d'un défibrillateur**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été faite concernant l'achat du défibrillateur pour le terrain de camping.

- D+ Services pour un montant de 1 368 € HT soit 1 641,60 € TTC + maintenance annuelle 75€ HT, frais de déplacement inclus.
- CARDI OUEST pour un montant de 1 435 € HT soit 1 722 € TTC sans maintenance annuelle.
- CARDI OUEST pour un montant de 1 555 € HT soit 1 866 € TTC avec maintenance annuelle.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise CARDI OUEST pour un montant de 1 555 € HT soit 1 866 € TTC avec maintenance annuelle.

- **Devis jeux**

Mme Laure LEDANOIS, Maire Adjointe, informe le conseil que des devis ont été demandés pour le budget camping 2021 pour l'achat d'un baby-foot, des panneaux (la piscine, jeux, entrée), de cendriers, d'un jeu grim pant et une table enfant.

D'autres devis concernant des travaux sont en cours.

- **Divers**

Mme Le Maire informe le conseil que dans les sanitaires, il a été fait :

- les blocs vaisselles, les toilettes, les carrelages, les cloisons, les portes, les douches, les sanitaires, le pédiluve de la piscine ainsi que les margelles.
- Des réfections de peinture sur plusieurs bâtiments.
- Les 7 parcelles mobil-home ont été aménagées.
- Des plantations
- Un pumptrack (circuit à virages et bosses en boucle fermée pour VTT)
- Divers jeux vont être installés.

10- Personnel

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, suite à l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe d'un agent du service technique, Madame le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

La création, à compter du 1^{er} mars 2021, d'un emploi permanent à temps complet (35h/35h) d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs de la commune.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à temps complet

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, suite à une mutation interne d'un agent administratif principal 2ème classe, Madame le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

▪ la création, à compter du 1^{er} mars 2021, d'un emploi permanent à temps complet (35h/35h) d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs de la commune.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- Employé services techniques à temps partiel

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent technique territorial déjà à temps partiel de droit pour congé parental sollicite le conseil pour l'autoriser à exercer un temps partiel (28h/35h) de droit pour la création d'auto-entreprise pendant un an renouvelable et de mettre fin au congé parental.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- autorise l'agent technique territorial à exercer un temps partiel (28h/35h) pendant un an renouvelable pour la création d'auto-entreprise. Ce temps partiel prendra effet à partir de la date de création de son entreprise.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **Renouvellement CDD poste accueil de la Mairie**

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour le renouvellement d'un emploi à temps complet 35h/35h pour surcroit d'activité à compter du 10 mars 2021 jusqu'au 10 septembre 2021.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de renouveler un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (remplacement d'un agent en arrêt longue maladie),

Madame le Maire propose à l'assemblée,

Le renouvellement d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à temps complet, soit 35h / 35 h, pour remplir les fonctions d'adjoint administratif, à compter du 10 mars 2021 jusqu'au 10 septembre 2021 inclus.

L'agent non titulaire sera rémunéré sur la base du 1er échelon selon le nombre d'heures effectuées.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes au renouvellement de ce personnel.

- **Vacance de poste et recrutement d'un agent administratif territorial à temps complet**

Madame le Maire rappelle au conseil le recrutement d'un agent administratif territorial à temps complet (35h/35h) en raison de mutation au sein des services administratifs.

Madame Le Maire propose de procéder au recrutement de Mme BANSE Anaïs à compter du 1^{er} mars 2021 en tant que stagiaire de la fonction publique.

La déclaration de vacance de poste sera effectuée à partir du 1^{er} mars 2021.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **Secrétariat - Vacance de poste et recrutement d'un rédacteur principal de 1ère classe à temps complet**

Madame le Maire rappelle au conseil le recrutement par Intégration directe d'un fonctionnaire dans un autre corps/cadre d'emploi d'un rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (35h/35h) en raison de mutation au sein des services administratifs.

Madame Le Maire propose de procéder au recrutement par Intégration directe d'un fonctionnaire dans un autre corps/cadre d'emploi de Mme Isabelle LEGRAVEY à compter du 1^{er} mars (au plus tôt) en tant que rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (35h/35h)

La déclaration de vacance de poste sera effectuée à partir du 1^{er} mars 2021 (au plus tôt)

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Tableau des emplois :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame Le Maire propose,

D'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur principal 1 ^{re} classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à 35 heures
TOTAL		5	
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise	C	1	35 heures
	C	1	35 heures

Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe			
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint technique	C	5	5 postes à 35h
TOTAL		8	
FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	35 heures
TOTAL		1	

Cette délibération annule et remplace celle 14 janvier 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité.

DECIDE : de recruter un rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet dans le cadre Intégration directe d'un fonctionnaire dans un autre corps/cadre d'emplois et d'adopter le tableau des emplois à compter du 01 mars 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Pirou, chapitre 012, article 6411-6332-6336-6338-6451-6453-6454 et 6478.

11- Suppression Régie « Foire aux bulots »

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à la suppression de la régie de recettes communale de la Foire aux bulots dans la mesure où l'association ATPP a repris cette Foire aux Bulots depuis 2015.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à supprimer la régie de recettes communale de la foire aux bulots.

12- Marché - Règlement et tarifs

Madame le Maire informe le conseil des modifications proposées au règlement du marché ainsi que les nouveaux tarifs.

L' article 3 et les tarifs sont modifiés comme suit :

ARTICLE 3 : Emplacements

Quel que soit le type d'emplacement considéré, il concerne une parcelle du domaine public communal et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Pour la même raison, la législation sur la propriété commerciale ne leur est pas applicable. Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre tout ou partie d'un emplacement ou de le négocier d'une manière quelconque.
Seul le fond de commerce peut être vendu sur présentation d'acte notarial à la Mairie.
Les étalages ne pourront pas dépasser 18 mètres linéaires.

Tarifs des droits de place du marché :
Au 1^{er} avril 2021 : 1€ le ml toute l'année
Forfait 1 € par branchement EDF
Forfait 1,50 € le branchement eau

M Giard, Maire Adjoint chargé du Marché, se plaint du comportement d'un poissonnier qui met ses déchets de poisson et de polystyrène avec de la glace dans un bac. De plus il les met dans des sacs noirs. Le Bac va être enlevé.

Ce sujet a été évoqué à la réunion « Marché » en présence des syndicats et de cette personne qui représente un syndicat.

Un courrier lui sera envoyé

Le conseil, à l'unanimité, valide les modifications présentées ainsi que les tarifs proposés

13- Cirques 2021

Madame Le Maire informe que le terrain accueillant des cirques n'est plus adapté, donc pas d'accueil de cirques en 2021.

Le conseil, à l'unanimité, valide que la commune n'accueillera pas de cirques en 2021.

14- Lotissement des chardons bleus – Cession de parcelle n°7

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame MARIE souhaitent acquérir le lot n° 7 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 56 090 € pour une superficie de 551 m².

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente, ainsi que les clôtures, sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me LEONARD notaire à Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Les Chardons Bleus 2021.

15- Aire de camping-car

Mme Le Maire informe le conseil du projet concernant l'aire de camping- car situé Chemin des Matelots (aire de camping-car actuel).

Un projet est présenté.

16- Parc

Mme le Maire informe le conseil que l'appel d'offres pour l'aménagement du Parc est passé sur Médialex et dans les journaux.

17- Logement communal

Madame Le Maire informe le conseil que le logement 10 rue des écoles est libre.

Madame Axelle LEDIACRE est intéressée par ce logement et souhaite obtenir celui-ci à compter du 1^{er} mars prochain.

Le montant actuel du loyer est de 257.21 €. Madame le Maire propose de fixer le loyer à 258 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le bail de location avec madame Axelle LEDIACRE, fixe le loyer à 258 € et autorise madame le Maire à percevoir celui-ci à compter du 1^{er} mars 2021.

18- Les Mares

Madame Le Maire informe le conseil des travaux qui seront réalisés sur la parcelle cadastrée AO26 « Mare aux Sursat » et d'autoriser :

- la COCM à effectuer des travaux dans le cadre d'un contrat Natura 2000
- Que les travaux sont sur la parcelle cadastrale AO 26
- La nature des travaux : intervention sur une mare forestière et arrachage et coupe de résineux en périphérie de la mare de Sursat
- Que la mise à disposition des terrains est pour 5 ans, durée du contrat Natura 2000.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire a donner l'autorisation d'effectuer les travaux.

19- Questions diverses et Tour de table

Madame le Maire, par souci d'économie d'énergie et en raison du confinement et du couvre-feu, demande au conseil de pouvoir éteindre l'éclairage public de 20h à 6h, suite à des discussions concernant les économies d'énergie.

Madame le Maire, informe le conseil que la route est très sale et c'est dangereux du côté de la Couillarderie, du Lu, de la Lucasserie et d'Hacqueville. Beaucoup de boue et de légumes sont sur la route. Plusieurs personnes sont venues se plaindre.

La route a été nettoyée. Par contre, des coquilles d'huîtres ont fait des traces blanches sur la route.

Madame le Maire informe que les branches des arbres sur le bord de la touristique ont été coupées pour la sécurité, en accord avec la DRD.

Plusieurs personnes ont demandé de réfléchir afin de trouver des manières d'informer les visiteurs du château pour qu'ils restent plus longtemps à Pirou.

La Foire aux Bulots n'aura pas lieu en 2021 à cause de la pandémie.

M Alain GIARD annonce son intention de démissionner du Conseil Municipal, son courrier recommandé devant arriver en début de semaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER

